Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_108-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick (jusqu'à son arrivée à 19h25)
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-108

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire

OBJET : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX SUR PROPOSITION DU COMPTABLE PUBLIC

Madame Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe, informe des états récapitulatifs de créances proposées en admissions en non-valeur par le comptable public les 24 juillet, 11 et 21 août pour un montant global de **2 025,80 euros**.

Le service de gestion comptable a engagé des poursuites afin de recouvrer les sommes dues mais ces démarches n'ont pas abouti (poursuite sans effet, prescription, personne introuvable, personne décédée, reste à recouvrer inférieur au seuil de relance…).

Après étude des listes proposées par le comptable public, la commission finances réunie le 18 novembre 2025 propose d'admettre en non-valeur les créances pour la somme totale de 2 025,80 €.

L'admission en non-valeur est constatée par l'émission d'un mandat administratif au compte 6541 "Créances admises en non valeur" du budget de la ville. Néanmoins, cette écriture n'éteint pas la dette du redevable et le recouvrement demeure possible.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_108-DE

Les créances sont relatives au budget principal de la ville pour les sommes indiquées ci-dessous :

Restauration scolaire et activités jeunesse	314,93 €
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	1 486,70€
Mise en fourrière	224,17 €
Total général	**2 025,80 €**

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 18 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE les admissions en non-valeur selon les trois états récapitulatifs du comptable public, pour un montant total de 2 025,80 euros.**

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine